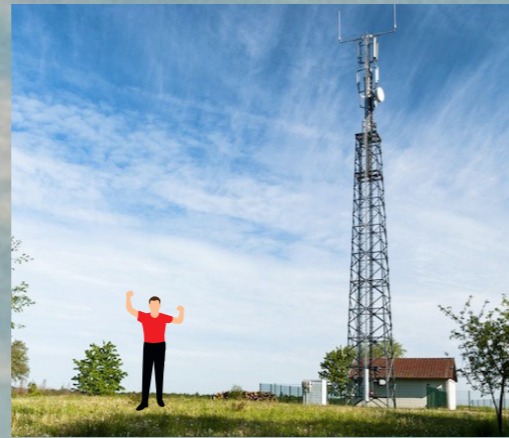


**VOUS ACCUEILLEZ
UN PYLÔNE**



**AUGMENTEZ VOS
REVENUS ACTUELS**

**VOUS AVEZ
LE POUVOIR**



Vous êtes bien propriétaire d'un terrain sur lequel se trouve un pylône de télécommunication ?



En tant que propriétaire, vous pouvez choisir de stopper votre bail à la fin de celui-ci, de louer votre terrain à un autre locataire, de vendre ou de ne pas vendre votre terrain. Bien sûr, le contrat de bail que vous avez signé doit être respecté mais votre locataire n'a pas d'autres droits.

**VOUS AVEZ LE POUVOIR
DU PROPRIETAIRE**

**D'AUGMENTER
VOS REVENUS
IMMEDIATEMENT**



Votre locataire ne vous a pas proposé d'augmenter son loyer depuis des années. Pourquoi le ferait-il ?



Nous considérons qu'une augmentation de votre loyer aurait pu vous être proposé depuis longtemps. Nous estimons la valeur réelle de votre bail et vous proposons le complément de revenu que votre locataire aurait pu vous proposer.

**VOUS AUGMENTEZ AINSI VOS
REVENUS IMMEDIATEMENT**

**D'ALLONGER
LA DURÉE DE
VOS REVENUS**



2019 2030



Qui vous garantit que vous continuerez à percevoir un loyer à la fin du bail actuel ?



Les réseaux téléphoniques évoluent sans cesse. Des nouveaux sites sont construits, d'autres sont démontés. Les réseaux se regroupent (SFR et Bouygues), on parle de consolidation (passage à seulement 3 opérateurs) tout ceci au détriment du nombre de pylônes. Nous vous proposons d'augmenter vos revenus sur une durée plus longue qu'actuellement.

**VOUS PROLONGEZ AINSI
VOS REVENUS**

PRENEZ RDV AVEC VOTRE CONSEILLER RÉGIONAL PATRIM'ACT AU

0805 38 38 21 Service & appel gratuits

Il vous présentera la meilleure solution : vous restez propriétaire, vous ne modifiez pas votre contrat de bail en cours, nous vous proposons des revenus complémentaires et un allongement de la durée de vos revenus.

TÉMOIGNAGES

• **Mr B / 71210** : « Merci à Patrim'Act pour la clarté et la simplicité de son offre lors de notre entretien. Un loyer plus élevé sur une durée plus longue je n'ai pas hésité un seul instant ! »

• **Mr C- M / 38570** : « Je regrette de ne pas avoir rencontré Patrim'act plus tôt : ils ont répondu à toutes mes questions et j'ai pu signer et percevoir un premier règlement sous 15 jours. »

NOS CONSEILLERS

Professionnels aguerris dans le conseil foncier, immobilier et en assurances, ils sont répartis sur tout le territoire.



PATRIMACT
CONSEIL & EXPERTISE EN PATRIMOINE

Siège : 43 route de Chambord
41220 LA FERTE ST CYR

Un numéro gratuit
pour obtenir un
rendez-vous avec
votre conseiller
régional

0805 38 38 21

Service & appel
gratuits

Du lundi au Vendredi
de 9h à 18h

ou par mail :

contact@patrimact.fr